

AFFAIRE N° 32.

OBJET : Acquisition, au titre de la ZAD du Front de Mer, d'un terrain de 260 m2 cadastré section AY n° 8, appartenant aux Consorts SELLOM, en vue d'une opération d'habitat très social.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Agissant en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors du précédent Conseil (affaire n° 18), j'ai pensé judicieux d'exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain de 260 m2 cadastré section AY n°8, situé au Butor, à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Front de Mer.

Ce terrain, encombré de constructions précaires, est inclus dans un périmètre pressenti pour une opération d'habitat très social dans le cadre du programme triennal 1979-1981 qui vous est proposé par ailleurs.

Ses propriétaires, les Consorts SELLOM, ont manifesté leur intention de le vendre au prix de 16.000 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de bien vouloir confirmer la décision prise, m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain au prix de 16.000 Francs et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'acquisitions foncières destinées à l'habitat très social.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

UU - St Denis le 22 Janvier 1980

P/ Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Patricia Lycoque

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Chef de Bureau délégué

Signé : Jacques d'Acosta